

AMAP , kesako ?

L'AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne , est un partenariat conclu entre un producteur et un groupe de citoyens autour de la production de la ferme : légumes, fruits, viande, céréales, ... Les consommateurs s'engagent à acheter à l'avance ce qui est produit (le contrat est annuel et les règlements en général mensuels) et l'agriculteur leur réserve sa production tout en privilégiant une démarche de qualité et en préservant les ressources naturelles.



L'exploitation peut être éventuellement labellisée bio.

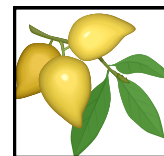
Ce concept, né il y a plus de 40 ans au Japon, est arrivé en France en 2001 ; Il permet de maintenir des producteurs de proximité, en leur assurant un revenu qui leur permette de vivre dignement, de réapprendre aux consommateurs à se nourrir de légumes ou de fruits de saison et enfin de nouer des liens de confiance entre les membres. L'AMAP, c'est aussi la (re) découverte de variétés connues des anciens, de nombreuses recettes à expérimenter, les visites et les repas à la ferme, la compréhension des modes de production de ce qui arrive dans nos assiettes, la solidarité en cas de « coup dur »,...



L'AMAP la plus proche de notre village est située à St Lys, le producteur venant du Gers.

La distribution des paniers a lieu tous les vendredi sous la halle, face à la mairie de St Lys, de 18h à 19h30.

Les AMAP de Midi-Pyrénées ont leur réseau, accessible sur <http://www.amapreseau-mp.org/>.



Environnement et Cadre de Vie - Rappels de Civisme

Afin de préserver le cadre de vie de notre commune et de ses habitants, nous nous permettons de rappeler quelques règles indispensables.

Heures autorisées pour utiliser les engins de chantier et les outils de jardinage (arrêté préfectoral du 23/07/1996) :

Le samedi de 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures

Le dimanche et jours fériés, de 10 à 12 heures et de 16 à 18 heures

Les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h

Nous avons le devoir de tailler nos haies mitoyennes ainsi que celles qui longent les voies publiques. Les arbres et arbustes proches des voies doivent également être élagués.

Les pieds de vos plants doivent se trouver à 50 cm de la limite séparative si votre haie est inférieure à 2m, sinon ils doivent se trouver à 2 m de distance.

Par ailleurs, les terrains non entretenus peuvent devenir une véritable nuisance pour le voisinage : **pousse de mauvaises herbes, dispersion de leurs graines aux alentours, refuge d'animaux sauvages ou vagabonds** etc.

Le débroussaillage est une obligation aux abords des constructions de toutes natures sur un périmètre de 50 mètres.

Veillez à ne pas laisser divaguer et aboyer les chiens.

Pour les chevaux, veillez à ce qu'ils soient bien clôturés, afin de ne pas les retrouver sur les voies de circulation.

Les feux occasionnés par des particuliers pour les brûlages de déchets verts ou de déchets ménagers sont interdits (palettes, plastique, câble électrique, polystyrène...).

TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE SANCTION PÉNALE



Le service public du maintien à domicile

Adresse : 8, rue du Général De Gaulle 31600 SEYSSES

Tel : 05.61.56.18.00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

Le succès de son colloque sur la maladie d'Alzheimer

Dans la cadre de la professionnalisation de ses équipes, le SIAZ a organisé le 28 avril dernier un colloque sur la maladie d'ALZHEIMER. Aides à domicile, infirmières, médecins et autres professionnels du Secteur médico-social issus de 19 communes membres du Syndicat ont été invités à se retrouver à la Salle Hermès de Eaunes.

Des intervenants de qualité sont venus répondre aux questions d'une assemblée encore émue par le récital poétique présenté en ouverture par Madame BERNADET-GARRIDO, inspiré de son œuvre « Mortes raisons ». Ce moment criant de vérité sur la vision de cette maladie du point de vue du malade, de la famille a plongé la salle dans une vive émotion.

Le Docteur LAVAL de l'hôpital de jour de Muret, Madame ARIAS, Présidente de France ALZHEIMER mais également le témoignage poignant de Madame PEREZ, aidante familiale a permis d'engager un débat riche d'informations.



Cette initiative fut donc une réussite avec la mise en évidence de la réelle nécessité de travail en réseau pour une meilleure qualité de la prise en charge de cette maladie.

Le SIAZ, un service public pour vous servir.....

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale, service public du maintien à domicile, œuvre au quotidien avec des objectifs de qualité de service et d'humanité. Permettre aux personnes de rester à leur domicile dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible est sa priorité.

Pour cela, **3 services sont proposés :**

L'aide à domicile avec la mise à disposition de personnel pour l'aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne. Les usagers peuvent faire appel à ce service prestataire dès qu'ils ont en leur possession un accord d'heures émis par les institutions partenaires (Conseil Général, Caisse de Retraite, Mutuelle) mais aussi sans prise en charge particulière.

Le petit dépannage avec la mise à disposition d'un agent pour la réalisation de petits travaux et de petit jardinage. L'intervention a lieu sur simple rendez-vous.

Le portage de repas avec la mise à disposition de personnel pour la livraison de repas. Il s'agit d'un service sur commande.

Le SIAZ souhaite faire encore plus pour que le maintien à domicile soit source d'épanouissement. Pour cela, **deux projets de services sont actuellement à l'étude : un service de soins infirmiers à domicile et un service de transport à la demande.**

Pour tous ces services et pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le SIAZ qui sera à vos côtés pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour une prise en charge de qualité.

IL A ÉTÉ VOTE EN CONSEIL MUNICIPAL :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Section Investissement : Excédent 232 540.57€

Section Fonctionnement : Excédent 161 039.59€

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Section Investissement : 2 147 862,42€

Section Fonctionnement : 707 712,00€

TAXES LOCALES

Taxe habitation : 14,48%

Taxe foncier bâti : 21,73%

Taxe foncier non bâti : 103,42%

Pas de modification, taux 2010 identiques à ceux de 2009.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

3ème âge	300.00€
Association culturelle	770.00€
Association des écoles	460.00€
Comité des fêtes	4 600.00€
Foyer rural	970.00€
SCLO Rugby	770.00€
Les St Lascars	150.00€
Les Potes O'Feu	150.00€
St Clar Multisports	200.00€

TOTAL : 8 370.00€

ASSAINISSEMENT

Inscription du réseau eaux usées de desserte Route de Beaufort au programme départemental 2010.

27 septembre 2009 adhésion de la commune au SIVOM DE LA SAUDRUNE pour la compétence assainissement. Un des avantages de cette adhésion, est une baisse des coûts pour notre commune, grâce à la mutualisation des compétences. Le m3 d'eau assainie est aujourd'hui à 1,74 € à Saint Clar, contre 1,25 € sur le territoire du SIVOM.

TRAVAUX

Le chantier de restauration de l'église a mis à jour des dégradations imprévisibles de la toiture, ce qui engendre des travaux supplémentaires :

1. Réfection de la couverture haute de l'église, Devis de 20.518€
2. Réfection de génoises et leurs badigeons de chaffre. Devis de 18655€

CREATION D'ADRESSES

Il a été décidé d'affecter le nom de:

IMPASSE LANAUZE, à l'impasse où se situent les habitations des 452 à 458 route de Rieumes.

IMPASSE des ACACIAS, à la nouvelle impasse dans le secteur du groupe scolaire/Bartichoun.

IMPASSE des PYRENEES, à la nouvelle impasse dans le secteur Mestepey.

A compter du 1er mai, une convention de mise à disposition de services a été signée entre la commune de **Saint Clar de Rivière** et la **Communauté d'Agglomération du Muretain** pour l'entretien des voiries communales, hors chemins ruraux, suite à la redéfinition de la compétence voirie.

Suite à l'équipement informatique de l'agence postale, vous pouvez désormais :

- Recharger votre téléphone mobile de 5 à 100 €.
- Retirer des espèces sur votre compte courant postal et payer vos achats par carte bleue.

En supplément de tous les autres services :

- Timbres Marianne et de collection
- Colissimos emballages (France et Etranger)
- Lettres MAX, Lettres suivies,
- Enveloppes pré timbrées,
- Chronopost, Post export,
- Réexpédition et garde du courrier,
- Lettre recommandée,
- Dépôt chèques et espèces sur Compte Courant Postal et Compte Epargne,
- Retrait sur Compte Courant Postal et Compte Epargne,



Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch
12, Rue Notre Dame 31370 RIEUMES Tél : 05.61.91.80.82



Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) assure :

- La production et la distribution d'eau potable.
- Le contrôle de conformité des assainissements individuels .
- Facturation assainissement collectif.

HISTOIRE d'EAU

L'eau courante au robinet ? quoi de plus naturel dans notre société.

- Pourtant avant d'arriver dans notre verre, cette eau si limpide, si cristalline et si claire a dû subir bien des tortures.
- Le syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Touch est chargé de fournir ce précieux liquide à 51 communes, de Fonsorbes à Mondavezan en passant par Saint Clar de Rivière, Pin Murelet et Capens.
- La source principale est le canal de Saint Martory qui détourne une partie des eaux de la Garonne.
- Une prise d'eau près du Lherm capte 8m³/heure en direction de la station d'épuration et de filtrage (le canal à cet endroit débite environ 6m³/seconde).
- Après les traitements adéquats, l'eau devenue potable est acheminée dans les différents réservoirs du syndicat. Pour Bonrepos il y en a deux situés en haut de la Côte du Moulin à l'entrée de la voie romaine. Le plus petit d'une capacité de 150 m³ est en service depuis bien longtemps, le second de 600 m³ vient d'être mis en service début juillet.
- Ces deux réservoirs ont pour mission d'alimenter Bonrepos, Saiguède et une partie de Fontenilles via le Tourneris

En raison des travaux à proximité de l'église, il n'y aura pas de célébration au monument aux morts le 14 juillet et le 19 septembre 2010 (dimanche de la fête du village).

A l'avenir ne seront célébrées que les commémorations du 11 novembre et du 8 mai .

